

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES REUNI LE 19 MAI 2022**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Karine Bergès, Emmanuel Fureix, Lucie Gournay, Guillaume Marche, Daniel Meyer, Jacques Paviot, Frédérique Sitri, Graciela Villanueva.

Collège B : Arnaud Baubérot, Sophie Blanchard, Alexandre Borrell, Karine Chambefort, Jean-Marc Leblanc, Virginie N'Dah-Sekou, Emilie Née, Antoine Servel.

Collège BIATSS : Nicolas Bilet, Roberta Conte Ronach, Imane Mimouni.

Collège « étudiants » : Dora Gomes Araujo, Yvan Boucey, Franziska Seitz, Mario Alberto Dulcey Idrobo, Salomé Dahan, Aicem El Matoussi, Selin Akyuz, Doryan Vedrène Dezothez, Jana Bourdkani.

Parmi les membres invités étaient présents : Eric Athenot, Denis Bousch, Jean-Marie Chevalier, Baptiste Lavat, Nicolas Le Cadet, Alejandro Roman Antequera.

Parmi les membres de droit étaient présents : Myriam Baron, Karine Bellance, Roberto Poma.

\*\*\*

Le point 3 de l'ordre du jour du conseil de gestion de l'UFR LLSH est avancé pour libérer au plus vite les collègues de la DAGJ.

### **3. Vote sur un correctif des statuts (présentation par la DAGJ)**

Simon Demeret et Fadoua Hmamou de la Direction des affaires générales et juridiques (DAGJ), présentent un correctif à apporter dans l'article 9 concernant le nombre des personnalités extérieures en nombre impair alors qu'il devrait être pair.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que le Conseil de gestion dans sa séance du 21 avril 2022, s'est accordé pour porter à 8 membres le collège des personnalités extérieures, dont 5 en catégorie 1 et trois en catégorie 2.

Fadoua Hmamou souligne que l'article 14 a été complété d'un délai de convocation de 8 jours comme c'est l'usage. Elle précise que ce délai concerne uniquement la convocation et l'ordre du jour, et non les documents, comme c'est le cas en CA ou dans les autres Conseils centraux.

Lucie Gournay demande s'il y a un délai minimal pour l'envoi de ces pièces et documents. Fadoua Hmamou indique qu'il n'y a pas de contrainte réglementaire sur ce sujet. C'est à chacun de prévoir un délai raisonnable, qui dépendra du sujet, de l'urgence et du type de document. Elle précise que certains documents ne sont transmis en CA de l'UPEC que 24 ou 48 heures avant. La norme est de demander en cas de remise tardive si le Conseil s'estime suffisamment éclairé pour voter le point. Les administrateurs peuvent ainsi demander un report.

Simon Demeret indique que mettre un délai rigide risquerait d'empêcher le vote d'un grand nombre de points dans l'ordre du jour.

Le Conseil échange ensuite sur le fléchage selon les possibilités laissées par le Code de l'Éducation concernant l'ajout en catégorie 1. Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle les fléchages actuels :

- Collectivités territoriales : Ville de Créteil
- Associations : Cinémas du Palais
- Activités économiques : non désigné
- Enseignement du 1<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup> degré : non désigné

et les deux possibilités évoquées lors de la séance du 21 avril : doubler les « collectivités territoriales » ou ajouter « grands services publics ».

Lors des échanges, sont évoqués comme « collectivité territoriale » les Départements 77 et 94, Grand Paris Sud Est Avenir et la Région Île-de-France.

**Après échange et lecture des procurations, le Conseil vote à l'unanimité les correctifs proposés, en doublant la catégorie « collectivité territoriale ».**  
**Le conseil ne souhaite pas inscrire dans les statuts les structures qui seront sélectionnées.**

Les membres de la DAJG notent ce vote qui sera transmis au CA du 3 juin 2022 et quittent la salle.

Le Conseil aborde la question des structures à solliciter en catégorie 1.

Après échanges, Anne-Lise Humain-Lamour propose de solliciter :

- pour les « collectivités territoriales », dans l'ordre : la ville de Créteil, puis la Région Île-de-France, puis le Conseil Départemental du Val-de-Marne.
- Pour les « Associations scientifiques ou culturelles » : Le cinéma du Palais
- Pour les « Représentants des enseignements du 2<sup>nd</sup> degré » : le lycée François Arago de Villeneuve-Saint-Georges, puis le Lycée Adolphe Chérioux de Vitry, puis le lycée Saint-Exupéry de Créteil
- Pour les « Activités économiques » : de ne solliciter personne pour le moment, aucun consensus ne s'établissant autour des entreprises proposées (Agence de communication Mots clés et DHL). La question sera évoquée au prochain Conseil.

**Le Conseil vote à l'unanimité cette proposition.**

## 1. Actualités

L'équipe de direction annonce remettre son mandat, d'un commun accord et après mûre réflexion, étant donné le climat depuis trois dans cette UFR. Elle annonce également terminer l'année universitaire dans l'intérêt des collègues et de l'UFR.

Une administration provisoire sera nommée avant l'été, qui pourra prendre connaissance des dossiers avant la rentrée et assurera les affaires courantes.

Alexandre Borell demande si la fin de ce mandat est l'occasion de « remettre les comptes à zéro » après le résultat des élections et si l'équipe souhaite se représenter.

Anne-Lise Humain-Lamour indique qu'il n'y a qu'en collègue A une différence de sièges, représentant une quinzaine de voix seulement, sachant que beaucoup d'extérieurs qui n'ont que peu à voir avec l'UFR ont pris part au vote. Elle affirme que ce n'est pas cela qui a décidé l'équipe mais le climat depuis 3 ans. Elle précise qu'elle a porté deux plaintes pénales pour dénonciation calomnieuse, injure publique et diffamation et qu'elle en a assez de « travailler 80 heures par semaine pour servir de *punching ball* ».

Lucie Gournay indique que, s'étant préparés à gagner encore plus largement, elle et son équipe sont prêts. Elle ne peut nier le fait que l'équipe de direction a beaucoup travaillé et que c'est un poste difficile. Quand le moment sera venu, on saura s'en souvenir et les remercier comme il le faut.

Anne-Lise Humain-Lamour souhaite que la prochaine équipe puisse réussir, dans l'intérêt de l'UFR, et que les membres de cette équipe ne vivent pas ce que l'équipe de direction actuelle a vécu.

## 2. Approbation du PV du Conseil du 27 janvier 2022

Aucune modification n'est soumise. **Le PV du Conseil du 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité. 17 nouveaux membres élus ne souhaitent pas prendre part au vote.**

#### 4. Vote de la composition des commissions du conseil

Anne-Lise Humain-Lamoure remercie Karine Bellance pour le travail d'établissement des tableaux et prie le Conseil d'excuser la remise tardive des documents. Après échange, le Conseil s'estime suffisamment éclairé pour débattre.

Le Conseil s'accorde pour que les présidences de commissions soient élues après l'élection d'une nouvelle équipe décanale.

Après échange sur les candidatures, les listes suivantes sont proposées au vote :

- **Commission Pédagogie**
  - 1 administrative : Roberta Conté Ronach
  - 7 enseignants ou enseignants-chercheurs : S. Blanchard ; J.M Leblanc ; A. Servel ; E. Nee ; G. Marche ; L. Gournay ; F. Sitri
  - 3 étudiants-es titulaires : A. El Matoussi ; S. Dahan ; D. Gomes-Araujo
  
- **Commission Recherche**
  - 1 administrative : Imane Mimouni
  - 7 enseignants ou enseignants-chercheurs : D. Meyer ; A. Borrell ; E. Fureix ; G. Villanueva ; K. Bergès ; J. Paviot ; V. N'Dah-Sekou
  - 3 étudiants-es titulaires : A. El Matoussi ; S. Dahan ; F. Seitz
  
- **Commission Moyens**
  - 1 administratif : Nicolas Bilet
  - 7 enseignants ou enseignants-chercheurs : J. Paviot ; J.M Leblanc ; V. N'Dah-Sekou ; E. Nee ; G. Marche ; K. Chambefort ; A. Bauberot
  - 3 étudiants-es titulaires : A. El Matoussi ; Y. Boucey ; F. Seitz
  
- **Commission Statuts**
  - 1 administrative : Imane Mimouni
  - 7 enseignants ou enseignants-chercheurs : A. Bauberot ; E. Fureix ; G. Villanueva ; D. Meyer ; J.M Leblanc ; A. Servel ; S. Blanchard
  - 3 étudiants : Y. Boucey ; S. Akyuz ; D. Vedrène-Dezothé

*Les compositions des commissions sont votées à l'unanimité.*

#### 5. Vote du calendrier 2022-2023 et informations sur la rentrée

Deux trames générales sont proposées au Conseil. Après le vote, les départements compléteront sur cette base pour leurs formations. Jean-Marc Leblanc rappelle les principales contraintes à adopter.

Le Conseil propose une reprise pour la nouvelle année le 3 janvier, plutôt que le 2, afin de s'aligner sur les vacances scolaires de l'Éducation nationale. La date de fin du 1<sup>e</sup> semestre serait fixée au 9 janvier.

Le Conseil s'accorde pour aligner les débuts de cours de Master sur ceux de Licence.

La question d'une pause pédagogique d'une ou deux semaine(s) pour les congés de printemps est débattue. Une période de deux semaines aurait une incidence sur le traitement du jury et des délais de transmission des bulletins repoussés à la rentrée étant donnée une fermeture précoce de l'université à l'été 2023.

*Le Conseil vote à la majorité moins 1 voix « contre » et 2 « absentions » le calendrier avec une semaine de pause pédagogique de printemps et la journée du 2 janvier 2023 banalisée.*

## 6. Vote sur la reconduction du dispositif UFR pour l'attribution d'un contrat doctoral

Karine Bergès rappelle brièvement le dispositif de co-financement pour moitié par l'université, et pour moitié par l'UFR ou un éventuel financeur privé, qui avait été voté l'an dernier. La discussion du jour vise à voir si l'UFR choisit de reconduire ou non le dispositif, et d'en revoir éventuellement les modalités.

Myriam Baron indique que le Budget Initial (BI) a pris en compte la reconduction du dispositif. Elle a bien vérifié avec Jean-Louis Bayle auprès des services financiers la solidité des chiffres. Il y aura un impact à la marge en cas de revalorisation des contrats doctoraux -non pris en compte dans les calculs, mais cela aura peu d'impact au global. Elle précise qu'une analyse financière des 3 à 4 dernières années (hors COVID) montre que 10 000 à 20 000 € de crédits non-consommés par les unités de recherche rattachées à l'UFR LLSH seraient disponibles, si l'UFR voulait pousser plus en avant ce dispositif.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique sur ce dernier point qu'il serait possible également de recruter des stagiaires, ou réfléchir à d'autres dépenses structurelles.

Myriam Baron rappelle que des cofinancements apportés par des organismes privés n'auraient de fait aucun impact sur les finances de l'UFR, et que c'est une piste qui reste à explorer.

Concernant les modalités d'attributions, Karine Bergès rappelle qu'une commission *ad hoc* est formée par les membres de la Commission recherche, un représentant de chaque laboratoire de l'UFR, généralement le directeur ou la directrice, de chacune des deux écoles doctorales associées. Tous ont droit de vote.

***Après échanges, l'attribution d'un nouveau contrat doctoral co-financé par l'UFR est adoptée à l'unanimité.***

Le Conseil aborde la question des critères d'attribution de ce contrat. Il est proposé de prioriser, à dossier scientifique égal, les étudiants issus des masters de l'UFR, et de l'afficher afin de renforcer l'attractivité des Masters, voire de conditionner l'attribution de cette bourse au fait d'avoir été étudiant en master au sein de l'UFR.

Suite à une question, il n'est pas envisagé de mettre en place à ce stade des critères sociaux pour l'attribution de ce contrat.

Les conditions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

- Respect des critères de l'établissement et de ceux déjà mis en place par la commission l'an dernier
- Au moins un membre de l'encadrement de la thèse doit être enseignant-chercheur à l'UFR, ou dans un des laboratoires associés à l'UFR. Ce membre de l'encadrement ne peut proposer qu'un doctorant par commission
- A critère scientifique égal, les étudiants de Master de l'UFR seront particulièrement appréciés

Le Conseil s'accorde sur le fait que Karine Bergès, qui assurera l'intérim de la présidence de la commission recherche, organise la commission *ad hoc*.

### **Questions diverses**

Suite à la présentation du dispositif dédié aux étudiants réfugiés ukrainiens, russes et biélorusses lors du dernier Conseil, des étudiants souhaiteraient porter un projet de mentorat pour améliorer leur accueil. Plusieurs pistes sont abordées (ateliers de conversation, tandem, mentorat, etc.).

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que la Direction des Relations Internationales organise beaucoup de choses, ainsi que le DELCIFE. Elle invite les étudiants à contacter ce département

et assure que l'UFR serait prête à financer des heures de tutorat ou de mentorat, sur recommandation du DELCIFE.

#### Question sur les attributions des bourses doctorales

Les étudiants souhaitent comprendre les critères d'attribution des contrats doctoraux de l'EUR FRAPP. Anne-Lise Humain-Lamoure indique que l'UFR ne peut répondre puisque cela dépend de l'EUR. Graciela Villanueva, qui participe au conseil de direction de l'EUR FRAPP, apporte les indications suivantes : la commission de recrutement est constituée des représentants des écoles doctorales et des laboratoires du périmètre de l'EUR. Les critères sont sûrement affichés sur internet, en tout cas disponibles auprès du secrétariat de l'EUR FRAPP. Les appels ont été faits très tôt dans l'année.

#### Distributeur de matériel hygiénique féminin

Jana Bourdkani souhaiterait que soient installés dans les toilettes du bâtiment i des distributeurs de matériel hygiénique féminin, comme c'est déjà le cas au bâtiment P et à la Maison des étudiants.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique que l'équipe de direction soutient pleinement cette démarche, elle en avait fait la demande auparavant. Elle invite les étudiants à refaire un mail aux services « Vie étudiante » et « Patrimoine ». Jean-Marc Leblanc invite pour plus d'efficacité et de rapidité les étudiants à redéposer un projet CVEC, même si un projet avait déjà été soumis.

#### Profil de poste au département des Lettres

Nicolas Le Cadet souhaite aborder le remplacement du poste d'Eric Pellet, PRAG au département des Lettres, qui part à la retraite.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle l'historique de publication des postes en Lettres lors de la campagne 2020 et le fait que le redéploiement de ce poste de PRAG était nécessaire pour obtenir la publication d'un poste de PR en Lettres et au Céditec dont le titulaire était en tiers temps thérapeutique depuis plusieurs années.

Nicolas Le Cadet souhaite savoir comment seront assurées les 260 heures restantes. Il précise qu'il n'est pas à l'origine de cette décision.

Des élus et invités font part des besoins bien plus importants dans d'autres départements.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'en effet Nicolas Le Cadet n'est pas à l'origine de cette décision qui a fait suite à un dialogue de gestion puis un échange avec sa prédécesseure. En revanche, elle signale un courriel maladroit envoyé directement par le département de Lettres à la direction des ressources humaines qui a de nouveau attiré l'attention sur ce poste.

Nicolas Le Cadet demande à ce que le courriel soit envoyé à tout le conseil.

Frédérique Sitri demande pourquoi un profil a été rédigé hors du département.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'il s'agissait d'une proposition qui permettait de redéployer ce poste conformément aux engagements pris pour sauver deux ans auparavant un poste de PR, tout en servant à l'ensemble des départements en expression française, dont le département de Lettres, qui ainsi conservait une partie des heures assurées jusqu'alors.

Lucie Gournay s'étonne qu'il y ait des postes hors département et prend l'exemple du LANSAD.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'il en existe déjà sur le modèle des TICE, mais elle prend acte du fait que le Conseil souhaite un rattachement à un département. Dans ce cas, elle propose que ce poste aille l'an prochain au département le moins bien encadré, le DELCIFE, dont les besoins dépassent 3000 heures. Lucie Gournay approuve cette proposition, ainsi que d'autres élus.

La séance est levée à 17h40 environ.